

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE REUNION DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le 24 MAI à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Mr DUMONTET J-Jacques Maire.

Présents : DUMONTET Jean-Jacques - MEYNARD Michel – CLAUZADE Annick – CATUS Bernard – DELBOS Daniel – LACON Betty – VERLHIAC Martine – VILATTE Cédric - VERLHAC J Claude

Absents : CESSAT Bernard – COSTE Stéphane – SILVA Stéphanie – GUILLON David – LANSADE BESSE Nathalie et BOUILLAC J François

Procurations : LANSADE BESSE Nathalie à MEYNARD Michel

Secrétaire de séance : LACON Betty

Après lecture et approbation du dernier compte rendu, les membres du Conseil Municipal passent à l'ordre du jour

I – CCT – FONDS DE CONCOURS pour les travaux sur la voirie communautaire

DELIBERATION 2016.31

Suite à l'attribution du marché de travaux Programme Voirie 2015 à l'entreprise Lagarde & Laronze par le Conseil Communautaire du 22 octobre 2015 ; il est proposé qu'un versement du fonds de concours à la CCT soit effectué. Mr le Maire en rappelle le montant 634.10 €

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Commune	Montant Investissement	Part Commune Fonds de Concours 30 %	Part Communauté de Communes 70 %
Pazayac	2 113,65 €	634,10 €	1 479,56 €

II – TRAVAUX DE VOIRIE 2016

DELIBERATION 2016.32

Mr le Maire rappelle au Conseil qu'aucun travaux de voirie n'a été réalisé au cours de l'année 2015 ; qu'il s'agit donc de déterminer en priorité les routes qui ont besoin de rénovation.

La voie communale N° 01 (Pradellas/La Feuillade) sera retenue.

Une estimation (secteur par secteur) a déjà été faite par l'ATD (Agence Technique Départementale) pour l'ensemble de la voie communale.

Au vu du coût de l'investissement, deux secteurs seront retenus en priorité :

- secteur 2 (rue du 11 novembre 1918) et secteur 3 (route du Ponteil – côté bourg).

Une sollicitation devra être effectuée auprès de diverses entreprises afin de comparer les meilleures offres pour la réalisation de ces travaux - Un marché d'appel d'offres sera lancé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le projet pour un montant estimatif d'enveloppe financière de 89.670 € HT suivant l'option 1 et 39.680 € HT suivant l'option 2

- s'engage à voter le financement de l'opération sur le budget

- charge Mr le Maire de signer les marchés ainsi que toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à ce programme

- autorise Mr le Maire à passer et à régler toute convention, commande ou acte nécessaire à la réalisation de ce programme ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant

III – PLU – mise en conformité du règlement

DELIBERATION 2016.33

Suite à la loi MACRON du 6 Août 2015 et les modifications en matière d'urbanisme et notamment :

- Ajout d'une précision à l'article L. 123-1-5 du code de l'urbanisme : l'autorisation des annexes aux bâtiments d'habitation en zone agricole ou naturelle .

Mr le Maire rappelle les divers éléments devant être modifiés au règlement du PLU

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité.
Une nouvelle procédure de révision devra être lancée ultérieurement

IV – PERSONNEL COMMUNAL

DELIBERATION 2016.34

Des avancements de grade par ancienneté au 01/11/2015 de certains agents n'ayant pas été retenus dans l'année considérée et, suivant les règles d'attribution des promotions, « une règle de 3 » doit s'appliquer : Pour notre commune, une promotion ayant déjà été accordée en 2015 suite à réussite sur concours, il faudrait donc attendre 2018 pour pouvoir procéder à une autre nomination par avancement de grade.

Au vu des états de service de Mmes Bousquet et Ferreira, Mr le Maire souhaiterait déroger à la règle et proposerait de faire bénéficier ces agents de leur promotion.

Un dossier sera présenté au CTP (Centre Technique Paritaire) qui aura la décision finale.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité et décide, au vu de l'ancienneté de Mme Bousquet, que son dossier soit traité par ordre de priorité.

V- ECOLE MATERNELLE – TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE

DELIBERATION 2016.35

Lancement de la consultation pour les travaux d'isolation thermique.

Suite à la décision du C Municipal prise le 16.06.2015, Mr le Maire informe que les subventions sollicitées ont été accordées (C. d'objectifs et CEE) et propose de programmer des travaux d'isolation thermique de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ✓ approuve le projet pour un montant d'enveloppe financière de 67.700 € HT soit 81.240 € TTC
- ✓ s'engage à voter le financement de l'opération sur le budget
- ✓ charge Mr le Maire de signer les marchés ainsi que toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à ce programme
- ✓ autorise Mr le Maire à passer et à régler toute convention, commande ou acte nécessaire à la réalisation de ce programme ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant

VI – SALLE DES FETES

Acquisition de divers mobiliers : Mr le Maire fait état du mobilier de la salle des fêtes qui aurait besoin d'être changé pour une meilleure utilisation et maniabilité pour tous.

Il s'agit de remplacer le mobilier actuel par 20 tables blanches (1.83 m de long) et 120 chaises (couleur gris)

Les tables seraient fournies avec un chariot de rangement. Il est envisagé également d'acquérir un diable pour les transporter plus facilement afin de ne pas les abîmer.

Le montant de cet investissement est de 4500 € tout compris.

Les anciennes tables et chaises seront mises à disposition des personnes qui souhaitent les utiliser.

Pour ce faire, il faudra se rapprocher de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VI - DIVERS

- Urbanisme :

Mr le Maire fait part au conseil d'un dépôt d'une demande d'indemnité préalable effectué par un administré de la commune sous couvert d'un avocat. Cette requête remet en cause la délivrance d'un permis de construire en 2011 et confronte un particulier à un professionnel.

Ce dossier a été remis aux services de l'état, qui assuraient alors la compétence de l'urbanisme (et donc l'instruction des permis de construire), pour affaire à suivre. Une copie du dossier a été transmise au service juridique de la Société d'assurance dont dépend la commune (Groupama)

- Ecole :

Le spectacle de fin d'année de l'école de Pazayac sera donné au centre culturel de Terrasson le mardi 7 juin avec au programme une comédie musicale en hommage à Joséphine Baker.

- Sécurisation voirie au Brut :

Il est fait part d'une doléance adressée par des administrés du secteur du Brut et sollicitant Mr Le Maire à prendre des mesures préventives contre la vitesse excessive constatée sur la route «la Voie Romaine ».

Il est rappelé que ce secteur a récemment fait l'objet de l'attention de la municipalité en faisant apposer le long de la dite voie des panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h.

Après débat et afin d'être plus persuasif dans l'attention des conducteurs, le conseil à l'unanimité, accepte la pose de 2 ralentisseurs de type « dos d'âne ». L'investissement serait de 1000 € environ.

Un arrêté sera pris en conséquence

- TAP : le bilan de l'année écoulée est dans l'ensemble positif - dans le cadre des activités proposées, le SIRTOM est venu faire une intervention auprès des élèves sur le tri des déchets.

Fin de séance : 21 h 30